

# AQUANOVA

LAURÉAT DU TROPHÉE SPORTS ET SANTÉ  
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET SPORTS



**Aquanova** est une association en loi 1901, animée par une équipe de professionnels de la natation, lauréate « du trophée sports et santé ».

Le sport bien géré apparaît de plus en plus comme un paramètre indispensable permettant une régulation des apports caloriques et une meilleure gestion du stress.

L'aquagym est une activité sportive qui permet un travail du corps tout en douceur.

L'eau, fontaine de jeunesse extraordinaire, apporte un bien-être incomparable, soulage les douleurs, revitalise le corps, assouplit les articulations.

Cet exercice, pratiqué régulièrement, permet de mieux contrôler son poids.

## Horaires des cours aquagym et aquabiking de septembre 2023 à juin 2024

<b>Mardi</b>	• 18h	<b>Aquafitness</b>
<b>Jedi</b>	• 20h20 / 21h**	<b>Aquafitness</b>
<b>Vendredi</b>	• 9 h15 • 10h	<b>Aquagym</b>

<b>Samedi</b>	• 9h05 / 9h50**	<b>Aquabiking</b>
<b>Dimanche</b>	• 9h30	<b>Aquafitness / Training en alternance</b>

\* Attention les cours d'aquagym seront ouverts à partir de 18 personnes et les cours d'aquabiking à partir de 15 personnes.

\*\* Sous réserve d'un nombre suffisant de personnes inscrites

**Stages durant les petites vacances scolaires (se renseigner)**

- **Aquagym**
- **Aqua-fitness**
- **Aquabiking**
- **Aqua-boxing**
- **Aquagym adapté**  
(poids, diabète, problèmes de dos, remise en forme)

## Piscine privée

9, rue de la Vierge  
91440 Bures/Yvette

RER B

Métro La Hacquinière

**NOUVEAU !**  
dimanche matin  
à Bures-sur-Yvette  
**AQUATRaining**

**Hamman + sauna gratuit.**  
**Possibilité de rattraper vos cours.**  
**Cours assurés le 1<sup>er</sup> dimanche des petites vacances scolaires**

## Aquagym

1 séance/semaine	320€
2 séances/semaine	420€
Famille classique (1 séance/semaine)	300€
Famille dynamique (2 séances/semaine)	400€

**Aquabiking : tarifs uniques pour les adhérents pratiquant uniquement l'aquabiking**

1 séance/semaine (prix du cours : 7,60 €)	370€
---	------

1 séance aquagym + 1 séance aquabiking	499€
2 séances aquagym + 1 séance aquabiking	586€

**POUR TOUTE INSCRIPTION CONTACTEZ-NOUS PAR MAIL OU TELEPHONE**

**06 68 10 17 87**

aquanova.aquagym@gmail.com - [www.aquagym-asso.fr](http://www.aquagym-asso.fr)



LAURÉAT DU TROPHÉE SPORTS ET SANTÉ  
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET SPORTS DE PARIS

# CONTRAT D'ADHESION Aquagym/Aquabiking SAISON 2023-2024 BURES/YVETTE

## TARIFS ANNEE 2023-2024 assurance et adhésion comprises (prix par personne)

AQUAGYM	Adhésion	Cotisation	Total
1 séance/semaine	110 €	210 €	320 €
2 séances/semaine aquagym	110 €	310 €	420 €
<b>FAMILLE CLASSIQUE</b> 1 séance/semaine	110 €	190 €	300 €
<b>FAMILLE DYNAMIQUE</b> 2 séances/semaine	110 €	290 €	400 €

### Cours mixés Aquagym et Aquabiking

AQUAGYM	Adhésion	Cotisation	Total
1 séance aquagym + 1 séance aquabiking	110 €	389 €	499 €
2 séances aquagym + 1 séance aquabiking	110 €	476 €	586 €

AQUABIKING	Adhésion	Cotisation	Total
1 séance/semaine	110 €	260 €	370 € prix du cours 8 €

**CONDITIONS GENERALES :** Si vous rater une séance d'aquabiking, vous pouvez la rattraper en aquagym classique. Par contre pour des raisons techniques, le nombre de vélos étant limité, en aucun cas, vous ne pouvez compenser cette séance sur un autre cours d'aqua Biking. Les cotisations sont exigibles à l'année. Après ou avant tous nos cours vous pouvez accéder au Sauna et Hammam. Pendant les petites vacances scolaires, nous maintenons des cours d'aquagym, certains dimanches.

NOM/PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

CP / VILLE : .....

TELEPHONE : ..... MAIL : .....

L'abonnement est à durée déterminée valable du ..... au 31 août 2024.

Cet abonnement est payable à la signature du présent contrat et constitue un engagement ferme et définitif pour la période indiquée ci-dessus.

La prestation consiste en un cours de gymnastique aquatique, dispensé par des maîtres-nageurs diplômés, à raison de ..... séances de 40 minutes par semaine (voir conditions vacances scolaires dans l'article 2 du présent contrat).

JOUR 1 : ..... HORAIRE 1 : .....

JOUR 2 : ..... HORAIRE 2 : .....

JOUR 3 : ..... HORAIRE 3 : .....

Je soussigné(e) ..... Déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible avec l'association AQUANOVA, dans les conditions indiquées ci-dessus. J'ai entièrement pris connaissance du règlement général de l'association et m'engage à le respecter.

Je reconnais avoir été informé(e) par AQUANOVA, et ce conformément à l'article 38 de la loi 1984, de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne, ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

Fait à ..... Le ..... en deux exemplaires

Signature de l'adhérent précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du secrétaire et cachet de l'association

Patrick Jaquet

Votre carte: cette année, afin de sécuriser et contrôler l'accès au club, vous allez avoir une carte magnétique personnalisée. Le bonnet de bain est obligatoire.

**ARTICLE 1 :** Dès la signature du présent contrat et après parfait paiement du montant total dû, l'adhérent muni de sa carte de membre à l'association, est autorisé à assister aux cours de gymnastique aquatique dans le cadre des horaires fixés. **Fermeture totale POUR LES CONGES SCOLAIRES DE FIN D'ANNEE et petites vacances scolaires. Des cours ont lieu le dimanche des petites vacances (voir calendrier).** Pour toute personne adhérent à l'association en cours d'année il sera procédé à un prorata sur le montant des cours et de l'adhésion. L'adhésion est valable de la date de signature du présent contrat au 31 août 2024.

**ARTICLE 2 :** Dès la signature du contrat, l'engagement des deux parties est ferme et définitif pour la période considérée. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

**ARTICLE 3 :** Lors de son inscription, l'adhérent s'engage à fournir un certificat de non contre-indication médicale à la pratique de la gymnastique aquatique. Un délai de 15 jours sera toléré. Toute inaptitude à la pratique de ce sport déclarée postérieurement à ce délai ne pourra donner lieu à un report ou un remboursement en tout ou partie de l'abonnement.

**ARTICLE 4 :** L'adhérent s'engage à fournir un certificat de non contre-indication médicale à la pratique de la gymnastique aquatique, délivré par un médecin.

**ARTICLE 5 :** L'association AQUANOVA est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel, conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984. La responsabilité d'AQUANOVA ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité de la piscine et de l'association AQUANOVA.

**ARTICLE 6 :** L'adhérent reconnaît à la direction le droit d'exclure de l'association sans préavis ni indemnité toute personne dont l'attitude ou le comportement serait contraire aux bonnes mœurs, notamment gênants pour les autres membres, non conformes au présent règlement.

**ARTICLE 7 :** L'adhérent reconnaît l'obligation de respecter les consignes suivantes : Le port du maillot de bain, l'interdiction de fumer à l'intérieur de l'établissement, le port du bonnet de bain-Le maillot intégral et les caleçons ne sont pas autorisés.

**ARTICLE 8 :** Les maillots de bain et chaussures doivent être propres et ils ne peuvent servir de vêtement habituels en dehors des lieux de baignade. Seuls les slips de bain et boxers, maillots de bain couvrant de la poitrine aux hanches sont autorisés.

**ARTICLE 9 :** L'adhérent déposera ses affaires dans des vestiaires destinés à cet effet et ne faisant l'objet d'aucune surveillance spécifique. Des casiers individuels sont mis à disposition. L'utilisation de ses casiers étant sous la seule responsabilité de l'adhérent, celui-ci renonce à engager la responsabilité d'AQUANOVA pour tout vol ou tout dommage qu'il pourrait subir de ce fait. L'adhérent reconnaît avoir été informé des risques encourus par le dépôt d'objets de valeur dans des vestiaires communs.

**ARTICLE 10 :** En dehors du forfait de base, l'association AQUANOVA peut proposer des activités complémentaires dont les différentes formules feront l'objet de contrats séparés.

**ARTICLE 11 :** Les personnes extérieures bénéficiant d'une invitation ou d'une séance d'essai, sont soumises au même règlement que les membres inscrits, et devront déposer une pièce d'identité pendant leur séance.

**ARTICLE 12 :** Les enfants sont sous la seule et entière responsabilité de leurs parents.

**ARTICLE 13 :** Le traitement informatique du dossier de l'adhérent, dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier.



LAURÉAT DU TROPHÉE SPORTS ET SANTÉ  
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET SPORTS DE PARIS

**06 68 10 17 87**

aquanova.aquagym@gmail.com

**www.aquagym-asso.fr**

**Joignez :**

- ▶ REGLEMENT
- ▶ CERTIFICAT MEDICAL
- ▶ CONTRAT D'ADHESION

## **BULLETIN D'INSCRIPTION AQUAGYM**

*Aquatraining*

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

TEL. DOMICILE..... TEL. PORTABLE.....

TEL. PROFESSIONNEL.....

ADRESSE MAIL.....

LIEU.....

JOUR 1..... HORAIRE 1.....

JOUR 2..... HORAIRE 2.....

JOUR 3..... HORAIRE 3.....

FORFAIT ANNUEL.....

REMARQUES PARTICULIERES VOUS CONCERNANT.....

.....

.....

.....

**Renvoyez votre dossier à AQUANOVA,  
Moulin de la Bièvre**

**73, avenue Larroumes - 94240 L'Haÿ-les-Roses**  
*chèques à l'ordre d'AQUANOVA*